REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – Année 2026 / 2027

Plaines de Vacances d'automne

1. Public

Tous les enfants à partir de 2,5 ans jusqu'à la fin de la scolarité fondamentale, sauf pour les plaines suivantes :

- Jodoigne : jusqu'à la 2ème maternelle,
- Ottignies (Coquerées) : jusqu'à la 2ème maternelle,
- Wavre (Île aux Trésors) : jusqu'à la 3ème maternelle.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas encore l'école, nous demandons aux parents de prendre contact avec le service afin d'organiser une visite de familiarisation.
De même, si l'enfant n'est pas encore propre ou s'il a des besoins spécifiques, il est important de prévenir le service par mail sur l'adresse accueil3.12@isbw.be ou au 02/315.13.81 - 02/315.13.82 - 02/315.13.83 afin que l'enfant puisse être accueilli dans les meilleures conditions.

2. La vie à la plaine : projet, repas et matériel à apporter

Les plaines de vacances de l'ISBW visent à accueillir chaque enfant dans un cadre chaleureux et bienveillant, sur base d'un projet éducatif mettant l'accent sur leur bien-être et leur épanouissement, en respectant leurs rythmes et en proposant des activités récréatives variées (projet éducatif disponible sur www.isbw.be).

L'enfant apporte : une collation pour 10h, un repas froid ou tartines dans un sac isotherme pour midi et un goûter. Chaque jour, l'ISBW propose aux enfants un fruit ou un légume. De l'eau fraîche est disponible à volonté.

Pour passer de chouettes moments à la plaine, les enfants arrivent sur le lieu avec le matériel suivant identifié à leur nom.
Pour tous : **une tenue pratique et adaptée à la météo du jour**, un **vêtement de pluie** et des **bottes** pour jouer dehors, un **vêtement de rechange** pour pouvoir se salir ou se mouiller, une **gourde**.
Quand il fait chaud : de la **crème solaire** haute protection et un **chapeau** ou une **casquette**.
Pour les plus jeunes : tout le nécessaire pour une bonne sieste (couverture, tétine, doudou, coussin, etc.).

La présence de GSM et jeux électroniques n'est pas autorisée car elle n'est pas en adéquation avec ce que le Service souhaite proposer aux enfants. Si l'enfant veut amener quelque chose sur le lieu d'accueil, il peut en parler avec l'animateur.

3. Horaires

Les plaines sont organisées du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00.
En dehors de ces heures, les enfants peuvent également être encadrés par nos animateurs. Un accueil gratuit est prévu le matin de 8h30 à 9h00 et le soir de 16h00 à 16h30.
Un accueil peut également être assuré à partir de 6h et jusque 20h00. Les tarifs sont repris au point 6.
Un enfant peut être encadré au maximum 11h par jour.

Attention : avant 7h00 et après 18h00, il s'agit d'un accueil en horaire atypique qui doit être justifié par une attestation de l'employeur ou du centre de formation pour chacun des parents. L'attestation doit être transmise au Service administratif (accueil3.12@isbw.be) pour ouvrir le droit à cet accueil.

A chaque nouvelle demande d'horaire atypique, il faut contacter l'équipe administrative au plus tard la veille avant 17h00, par téléphone au 02/315.13.81 ou par mail accueil3.12@isbw.be.

4. Inscriptions et autorisations

L'inscription se fait par les parents sur la plateforme ISBW-Mon-Temps-Libre. Les périodes d'inscriptions sont renseignées sur le site internet de l'ISBW et sur cette plateforme.

Comment vous connecter ?

1. Si vous avez déjà votre compte pour l'accueil extrascolaire de l'ISBW sur la plateforme ISBW.Mon-Temps-Libre : vous n'avez rien à faire à part vérifier si vos données sont bien correctes et complètes. Votre compte vous donne accès aux activités, il suffit de vous connecter et de cliquer sur l'onglet « Activités ».

2. Si vous n'avez pas encore de compte sur la plateforme ISBW-Mon-Temps-Libre, **vous devez vous connecter sur la plateforme via le lien https://isbw.mon-temps-libre.be** qui vous invite à créer votre mot de passe et à vous connecter.

   ⇨ **Pour créer votre mot de passe**, vous cliquez sur le lien et vous définissez votre mot de passe en respectant bien les critères de sécurité qui vous sont demandés.
   Vous pourrez ensuite accéder à votre compte à tout moment.

   ⇨ Une fois connecté : vérifiez les informations de votre famille en vous rendant dans la rubrique « Membres de ma famille » et veillez à ce que les données de chaque membre (parents et enfants) soient correctes et complètes.

3. **Si vous avez déjà un compte sur la plateforme ISBW.Mon-Temps-Libre, mais que vous avez quand même reçu un mail vous invitant à en créer un,**
   OU si vous avez reçu plusieurs mails vous invitant à vous connecter,
   OU si vous n'avez reçu aucun mail pour vous connecter => n'essayez surtout pas de vous connecter directement sur la plateforme !
   Contactez-nous : accueil3.12@isbw.be

Comment effectuer une inscription ?

Une fois que vous avez vérifié que toutes vos données et celles de votre enfant sont complètes, cliquez sur l'onglet ***Activité*** *puis sur* le bouton ***S'inscrire***.

Vous chargez votre portefeuille du montant nécessaire préalablement (au moins 2 jours ouvrables avant). Pour cela, cliquez sur l'onglet ***Portefeuille*** et suivez les instructions.
Pour rappel, vous devez être en ordre de paiement pour pouvoir inscrire votre enfant à une activité.

Les coordonnées, la fiche de santé de l'enfant, les autorisations diverses et les paiements sont gérés par les parents au départ de cette plateforme.

Une autorisation écrite des parents ou du tuteur légal est indispensable si une autre personne que celles mentionnées sur le compte que vous aurez créé sur la plateforme vient rechercher l'enfant. Il en est de même si l'enfant rentre seul. Pour des raisons de sécurité, la personne venant chercher l'enfant doit être âgée d'au moins 16 ans.

5. Tarifs et facturation

L'inscription se fait à la semaine uniquement.
Un tarif dégressif est octroyé aux familles dont les enfants participent simultanément à nos plaines.

Plaines	Plaine de 5 jours	Si 1 jour férié	Si 2 jours férié
1er enfant accueilli	46€	37€	28€
2ème enfant accueilli	41€	33€	25€
3ème enfant accueilli et suivant	36€	29€	22€

Un forfait de 5€ vous permet d'accéder à un accueil de 7h à 8h30 et/ou de 16h30 à 18h00 durant tous les jours de la semaine.
Pour un accueil dans des horaires « atypiques » avant 7h et après 18h, un montant de 2€ par jour et par enfant vous sera demandé.

En cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec le Service comptabilité (02/315.13.67 ou 3-12.compta@isbw.be).

Un tarif social (de 50 à 80% de réduction) est possible sur base de la présentation d'une attestation du CPAS ou d'un document prouvant l'engagement des parents dans un Règlement Collectif de Dettes ou une Médiation de dettes. Pour plus d'informations et pour introduire une demande de tarif social, nous vous invitons à contacter notre assistante sociale au 0476/805.193 ou via mail : 3.12ts@isbw.be.

6. Annulation et remboursement

Il n'est possible de réaliser une annulation que durant la période réservée aux inscriptions. Au-delà de cette période, le montant est dû et il n'y a pas de remboursement possible. Il n'est pas possible de « transmettre » l'inscription à une autre famille ni de trouver un enfant « remplaçant ».

Si votre enfant est absent à la plaine, nous ne pourrons vous rembourser que si vous nous adressez un certificat médical ou un courrier justifiant d'un cas de force majeure, par email à accueil3.12@isbw.be ou par courrier à ISBW Département 3-12 ans Le Mazerin - Rue du Cerf 200 à 1332 Rixensart - en mentionnant la plaine et le nom de votre enfant.
Le certificat médical ou le document justifiant l'absence de votre enfant ne peut absolument pas être déposé sur le lieu de la plaine. Il doit nous parvenir, au plus tard, la semaine suivant la semaine de plaine concernée.

Nous attirons votre attention sur le fait que, l'inscription se faisant par semaine complète), **nous ne remboursons que des semaines complètes d'absence également**.

Pour une bonne organisation de nos activités, en cas d'absence de votre enfant à la plaine mais également en cas de changement d'horaire d'accueil le matin et/ou le soir, nous vous demandons de prévenir le Service par mail accueil3.12@isbw.be.

7. Attestations fiscales et mutuelles

Veillez à nous envoyer vos attestations mutuelles (ou autres) relatives à la plaine de préférence par e-mail (3-12.compta@isbw.be). Celles-ci seront complétées et renvoyées dans les 15 jours ouvrables après la plaine concernée.

Une attestation fiscale sera disponible dans le courant de l'année suivant l'accueil sur base des factures payées l'année précédente.

8. Santé

Enfants malades :

Nous n'avons pas la possibilité d'accueillir les enfants malades ou dont l'état de santé ne permet pas de profiter des activités proposées à la plaine.

Soins de base :

Si l'enfant tombe malade ou se blesse en cours de journée, l'animateur prend contact avec les parents afin de les avertir et de prendre les mesures nécessaires. En cas d'accident, selon la gravité, l'animateur appelle le 112 et les parents, ou la personne de contact renseignée par ceux-ci.
Les animateurs sont formés et disposent du matériel nécessaire pour **assurer les soins de base** : pharmacie, fiche de santé, formation « Urgences-112 », procédures en cas d'accident, …
La coordinatrice de la plaine est la référente santé et est avertie de tout accident ou problème de santé.

Pédiculose :

La présence de poux ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du lieu d'accueil, elle doit être traitée et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans la structure et à domicile pour éviter la contagion.
Le médecin du lieu d'accueil peut prendre une mesure d'éviction de l'enfant en cas d'épidémie s'il le juge nécessaire (« Mômes en santé » ONE).
Le Service tient les modalités de traitement préconisées à la disposition des parents.

Maladies infectieuses :

En cas de maladie infectieuse (diphtérie, méningococcies, poliomyélite…), il est impératif d'avertir au plus vite la coordination de garde au **0474/47.66.13** afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants et le personnel.

9. Renseignements et contacts

Les personnes suivantes sont à votre disposition pour toute question :

Coordinatrices de la plaine d'automne 2026

- **du 19/10 au 23/10**
  - Aurélie Lengelé 0474/56.63.63 (Braine-le-Château et Ottignies)
  - Margaux Degreve 0478/62.03.75 (Nivelles et Tubize)
  - Natacha della Faille 0495/38.57.79 (La Hulpe et Orangerie-Wavre)
  - Sarah Vandersteen 0476/78.15.85 (Bierges et Ile aux Trésors-Wavre)
  - Sylvie Wautié 0495/59.97.81 (Beauvechain et Incourt)

- **du 26/10 au 30/10**
  - Céline Agneessens 0476/80.50.55 (Bierges, Orangerie et Ile aux Trésors)
  - Elise Stradelli 0485/17.64.67 (Braine-le-Château, Tubize et Ottignies)
  - Margaux Degreve 0478/62.03.75 (La Hulpe et Nivelles)
  - Sarah Giacira 0476/80.46.36 (Beauvechain, Incourt et Jodoigne)

Projet éducatif et organisation pratique

- Projet éducatif sur notre site internet
- Pour les urgences, de 06h à 09h et de 17h à 20h : le coordinateur de garde au **0474/47.66.13**
- Par e-mail : accueil3.12@isbw.be

Dossiers administratifs/inscriptions

- Par téléphone au **02/315.13.81 - 02/315.13.82 - 02/315.13.83**

- Par e-mail : accueil3.12@isbw.be

Facturation et attestations fiscales

- Par téléphone au **02/315.13.67**
- Par e-mail : 3-12.compta@isbw.be